

*CPAS de
Comines-Warneton
-
Budget 2020*

Note de politique générale

TABLE DES MATIERES

I.	LE CPAS	3
II.	L’ACTION SOCIALE	10
III.	LES MAISONS DE REPOS ET MAISONS DE REPOS ET DE SOINS.....	23
IV.	PARTENARIATS ET PROJETS	30
V.	LES SERVICES A DOMICILE.....	31
VI.	DEVELOPPEMENT DURABLE	32
VII.	PLAN GLOBAL DE SECURITE / SECURISATION BANQUE CARREFOUR.....	33
VIII.	MARCHES PUBLICS	34
IX.	LES RECETTES ET LES DEPENSES.....	35
X.	CONCLUSION GENERALE :	36

I. LE CPAS

1. DEFINITION

L'aide sociale fait partie des droits de l'homme et des droits fondamentaux qui doivent être sauvegardés. Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Les C.P.A.S. sont des établissements publics dotés d'une personnalité juridique. Chaque commune est desservie par un C.P.A.S..

2. MISSIONS

1. Aide Sociale

LES FORMES

A. La mission de conseil ou d'assistance

Mission d'information, d'assistance et d'accompagnement des usagers, effectuer les démarches qui visent à aider les usagers à faire valoir leurs droits.

B. La mission d'octroi de l'aide individuelle

Le C.P.A.S. accorde l'aide matérielle sous la forme la plus appropriée. Lors de la décision d'octroi de l'aide individuelle, le centre n'est lié par aucune considération réglementaire.

C. La mission de guidance

Le C.P.A.S. assure, en respectant le libre choix de l'intéressé, la guidance psychosociale, morale ou éducative nécessaire à la personne aidée pour lui permettre de vaincre elle-même progressivement ses difficultés.

La mission de guidance notamment budgétaire constitue une des tâches essentielles du C.P.A.S..

D. L'affiliation à un organisme assureur.

Si la personne aidée n'est pas assurée contre la maladie et l'invalidité, le C.P.A.S. l'affilie à l'organisme assureur choisi par elle ou à la Caisse Auxiliaire d'Assurance Maladie Invalidité (C.A.A.M.I.).

E. L'aide sous la forme de la mise au travail

Lorsqu'une personne doit justifier d'une période de travail pour obtenir le bénéfice complet de certaines allocations sociales (souvent allocations de chômage) ou afin de valoriser l'expérience professionnelle de l'intéressé, le C.P.A.S. prend toutes les dispositions de nature à lui procurer un emploi. Le cas échéant, il agit lui-même comme employeur pour la période visée.

Le C.P.A.S. peut mettre à disposition le travailleur dans une commune, une A.S.B.L., une intercommunale à but social-culturel ou écologique, des sociétés à finalité sociale, ...

F. La garde des valeurs

Le C.P.A.S. organise, par voie de règlement d'ordre intérieur, le dépôt, la garde et la restitution, volontaires ou nécessaires, des valeurs qui peuvent lui être confiées par des personnes admises dans un de ses établissements.

G. L'aide en cas d'expulsion

Le C.P.A.S. doit offrir, selon la loi, son aide à la personne expulsée « de la manière la plus appropriée ».

H. La tutelle des enfants

Le C.P.A.S. exerce la tutelle des enfants, assure la garde, l'entretien et l'éducation des enfants mineurs d'âge lorsqu'ils lui sont confiés par la loi, les parents ou les organismes publics. Tout mineur d'âge à l'égard duquel personne n'est investi de l'autorité parentale, ou n'exerce la tutelle ou la garde matérielle, est confié au C.P.A.S. de la commune où il se trouve.

I. L'aide spécifique au paiement de pensions alimentaires en faveur d'enfants ou de parts contributives pour enfants placés (subvention à 100 % de l'Etat)

Le C.P.A.S. octroie une aide sociale spécifique aux personnes redevables d'une pension alimentaire.

J. La prime d'installation (subvention à 100 % de l'Etat)

Le C.P.A.S. octroie une prime d'installation à la personne qui perd sa qualité de sans-abri pour occuper un logement qui lui sert de résidence principale.

K. Reconnaissance et concrétisation du droit à l'intégration sociale

Une des missions les plus importantes confiées au C.P.A.S. consiste à la mise en œuvre du droit à l'intégration sociale. Dans ce cadre, le C.P.A.S. octroie le RIS (Revenu d'Intégration Sociale, anciennement Minimex).

Chaque bénéficiaire du RIS négocie également un PIIS (Projet Individualisé d'Intégration Sociale).

L. Accueil des réfugiés

Le CPAS prend en charge l'accueil et l'accompagnement des réfugiés qui lui sont désignés notamment par le biais de ses ILA (Initiative Locale d'Accueil).

LES METHODES

A. Les méthodes du travail social

Le C.P.A.S. remplit sa mission en suivant les méthodes du travail social les plus adaptées et dans le respect des convictions idéologiques, philosophiques ou religieuses des intéressés.

B. L'enquête sociale

Diagnostic précis sur l'existence et l'étendue du besoin d'aide afin de proposer les moyens les plus appropriés pour y faire face. L'enquête sociale établie par un travailleur social fait foi jusqu'à preuve contraire pour ce qui concerne les constatations de faits consignées contradictoirement (le rapport est signé par l'intéressé).

L'INFORMATION AU PUBLIC

Le C.P.A.S. prend toutes les initiatives nécessaires pour informer le public sur les différentes formes d'aide qu'il octroie

LA COORDINATION DE L'ACTION SOCIALE

Le C.P.A.S. peut proposer aux institutions et services déployant dans le ressort du centre une activité sociale, de créer avec eux un/des comité(s) où ils pourraient, ensemble, coordonner leur action et se concerter sur les besoins individuels ou collectifs et les moyens d'y répondre.

2. Maisons de repos

Le C.P.A.S. crée, là où c'est nécessaire, des établissements ou services à caractère social, préventif ou curatif, les étend et les gère. Il peut décider de devenir membre d'une A.S.B.L. en vue de satisfaire des besoins spécifiques non rencontrés par ses services.

3. Partenariats

Le C.P.A.S. peut recourir à la collaboration de personnes, d'établissements ou de services créés soit par des pouvoirs publics, soit par l'initiative privée, disposant de moyens nécessaires pour réaliser les diverses solutions qui s'imposent, en respectant le libre choix de l'intéressé.

3. ORGANES DE GESTION

1. Le Conseil de l'Action Sociale

Le CPAS est dirigé par le Conseil de l'Action Sociale dont les membres sont élus directement par les électeurs en même temps que les élections communales pour une durée de 6 ans.

Il délibère collégalement des problèmes concernant le CPAS et de toutes les décisions à prendre. Il se réunit au moins 1 fois par mois sur convocation du Président.

2. Le Bureau Permanent

Les membres sont élus directement. Il s'occupe des affaires courantes et se réunit en principe 1 fois par semaine. Il joue le rôle de Comité Spécial de l'Aide Sociale, il décide donc des aides sociales diverses à apporter sur base des dossiers sociaux. La règle du consensus y est applicable

3. Composition

Monsieur HALLEZ Frédéric, Président

Groupe politique : Action

Profession : Manager associatif

Madame VANTORRE Christine, Vice-Présidente

Groupe politique : Action

Profession : assistante sociale

Madame HEYTE-STAMPER Carine, Conseillère et Membre du Bureau Permanent

Groupe politique : Action

Profession : infirmière

Madame MILLEVILLE Christine, Conseillère

Groupe politique : Action

Profession : kinésithérapeute - Ostéopathe

Monsieur GAQUIERE Francis, Conseiller

Groupe politique : Action

Profession : pensionné

Monsieur CASTRIQUE Jeannot, Conseiller

Groupe politique : Action

Profession : pensionné

Monsieur SIX Frédéric, Conseiller
Groupe politique : Action

Profession : assistant social

Monsieur COOL Venezia, Conseiller et Membre du Bureau Permanent
Groupe politique : Ecolo

Profession : éducateur

Monsieur DURNEZ Augustin, Conseiller
Groupe politique : Ecolo

Profession : Etudiant

Monsieur CASTELAIN Arnaud, Conseiller
Groupe politique : Ensemble

Profession : employé de mutualité

Madame GOBEYN Bérengère, Conseillère
Groupe politique : Ensemble

Profession : infirmière

Madame la Bourgmestre LEEUWERCK Alice peut assister aux séances du Conseil de l'Action Sociale, avec voix consultative.

4. Comité Directeur CODIR

L'article 42 paragraphe 3 de la loi organique des CPAS prévoit que :

« Un comité de direction est instauré au sein de chaque CPAS. Il est composé du directeur général, du directeur financier et des membres du personnel que le directeur général choisit parmi ceux qui remplissent des fonctions reliées à la qualité de responsable de service par l'organigramme visé au §2 »

Chaque membre du Comité de direction doit avoir une vue transversale des activités et des services du CPAS et doit également assurer un comportement et un état d'esprit en phase avec les valeurs définies à savoir être proactif et positif, être fédérateur et modérateur, être un vecteur de communication, respecter les règles de confidentialité définies, ...

Au vu du profil requis pour participer au Comité de direction, la composition du Comité de direction arrêtée par le Bureau permanent, en sa séance du 3 avril 2014 est la suivante :

- Madame Myriam DEBRUYNE, Directrice générale, Présidente ;
- Monsieur Régis DUMORTIER, Directeur financier ;
- Madame Emily DEHEM, Chef de bureau spécifique (remplaçante désignée de Madame Myriam DEBRUYNE en cas d'absence pour maladie, congés payés, ... - décision du BP du 19/12/2013).

En fonction des thèmes abordés, l'un ou l'autre des chefs de service et/ou agents sont invités à participer au Comité de direction afin d'y apporter leur expertise.

5. Déclaration de politique sociale (DPS) et Programme Stratégique Transversal (PST)

Le décret du 19 juillet 2018 a intégré le PST dans la loi organique des CPAS.

Le PST est un outil de gouvernance pluriannuel, inspiré de la DPS, reprenant la stratégie afin d'atteindre les objectifs stratégiques.

Cette stratégie se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions, définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition.

Le PST repose sur une collaboration entre le Conseil de l'action sociale et l'administration, notamment le CODIR.

La DPS relative à la législature 2019-2025 a été présentée au Conseil de l'Action sociale du 20 mars 2019. Le PST doit être concrétisé dans un délai de 9 mois. Il est soumis au CODIR commun ainsi qu'en Comité de concertation Ville-C.P.A.S. avant d'être acté par le Bureau permanent et communiqué au Conseil de l'action sociale, puis au personnel de notre Centre.

Le PST fera l'objet d'une publication sur le site internet, tout comme la présente note de politique.

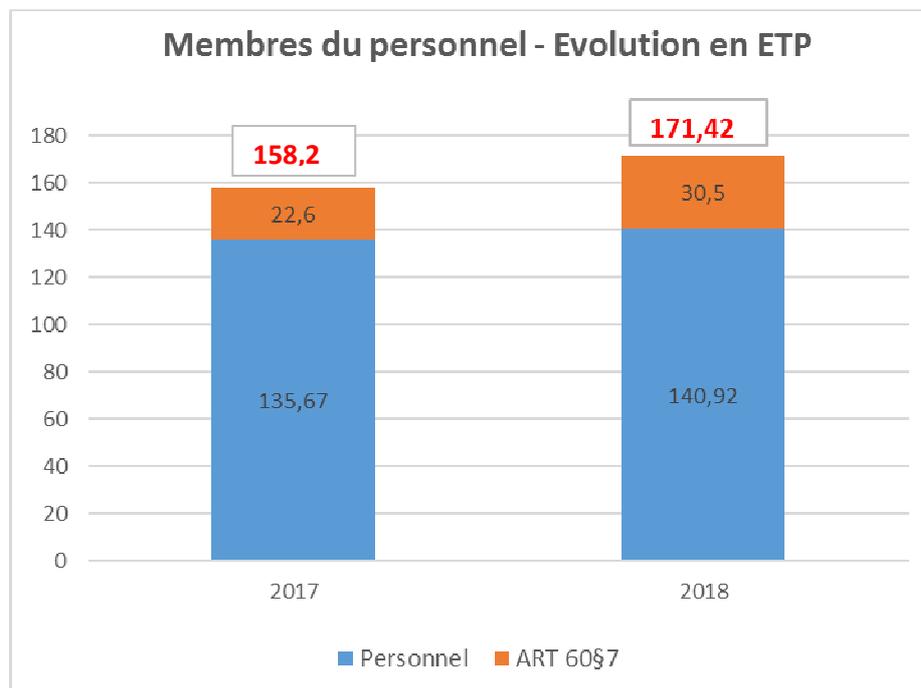
4. RESSOURCES HUMAINES

L'organigramme du personnel représente la structure d'organisation des services du C.P.A.S., indique les rapports hiérarchiques et fonctionnels et les services/agents bénéficiant de la prime d'attractivité. Cet organigramme, avalisé par le Bureau permanent, a fait l'objet d'une présentation aux différents chefs de service.

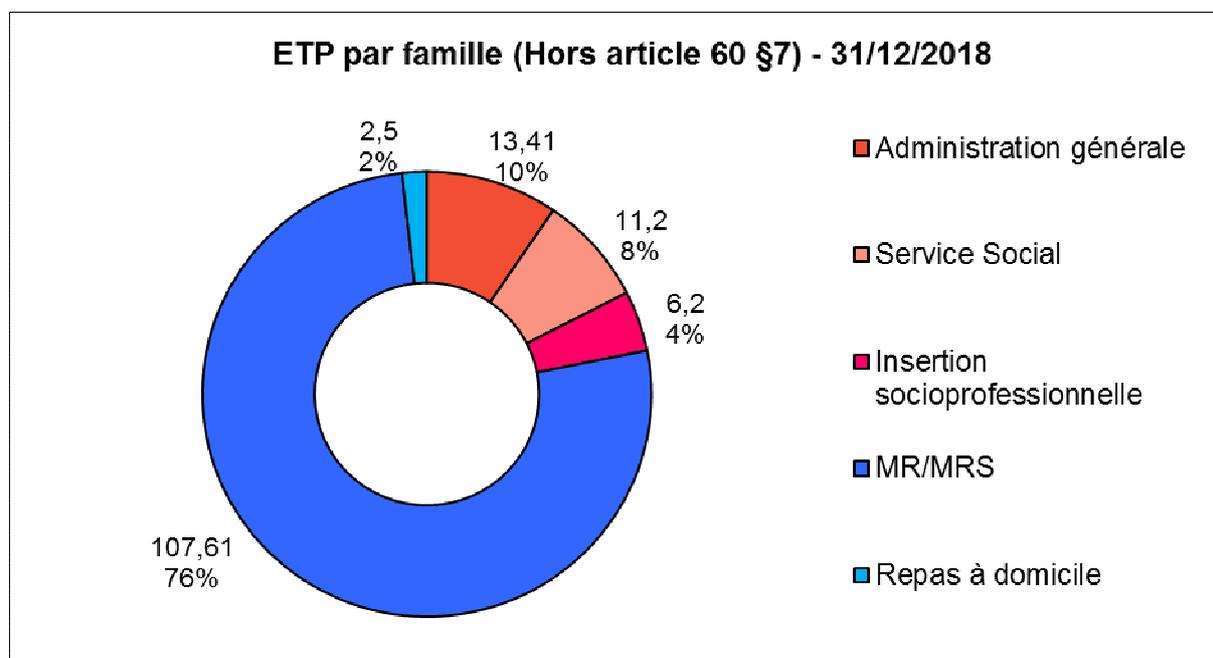
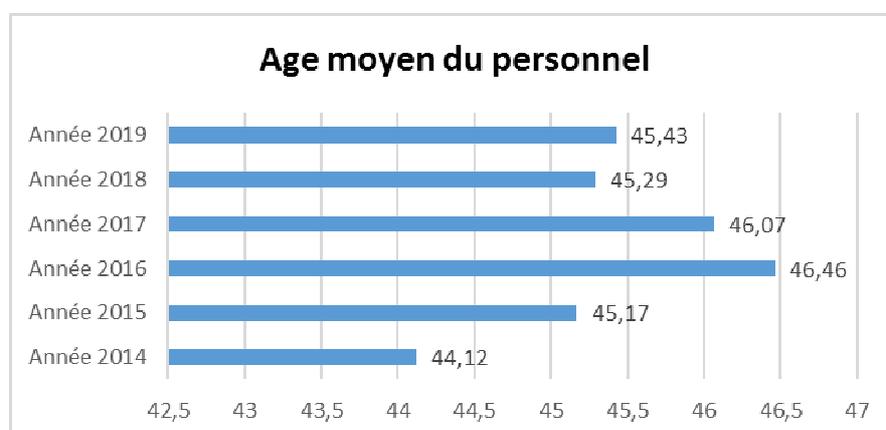
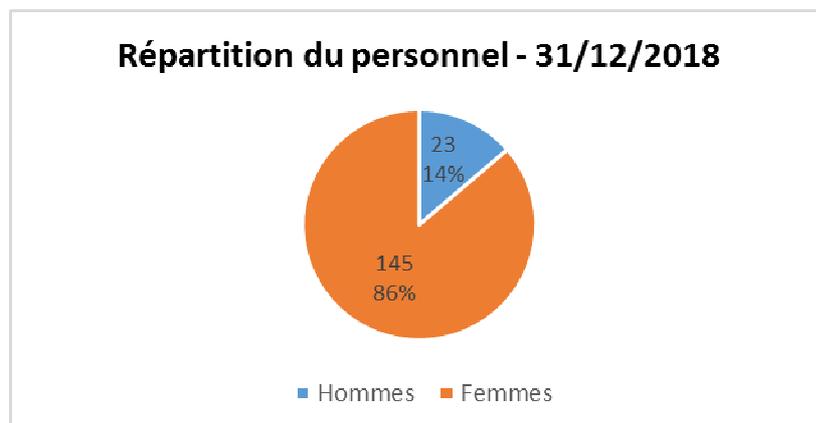
Celui-ci est mis à jour une fois par an.

Vous trouverez en ANNEXE 1 : L'organigramme du CPAS de Comines-Warneton

1. Nombre ETP au 31/12/2018



2. Caractéristiques essentielles du personnel au 31/12/2018



5. COMMUNICATION

1. Communication interne

Notre Centre a créé, en 2007, son INTRANET : il met à disposition des informations, des communications à destination du personnel, il favorise la communication au sein de l'entreprise et limite les erreurs dues à la mauvaise circulation d'une information. Il est devenu incontournable au bon fonctionnement des services du CPAS de Comines-Warneton.

2. Communication externe

NOTRE SITE INTERNET www.cpas-comines.be

La rubrique **Actualités** qui est visible sur la page d'accueil et qui voit défiler toutes les dernières nouvelles du service social et de nos maisons de repos est régulièrement alimentée.

NOS CHÂÎNES D'INFORMATIONS SUR LES TV DES RÉSIDENTS ET ÉCRANS DANS LES LIEUX DE VIE DES MAISONS DE REPOS

Des chaînes d'informations ont été créées pour moderniser la communication avec nos résidents. Concrètement, dans chaque chambre, le résident allume sa tv directement sur la chaîne d'information générale, où défilent tout un tas d'information reprises sous 11 thématiques différentes.

Dans l'ordre :

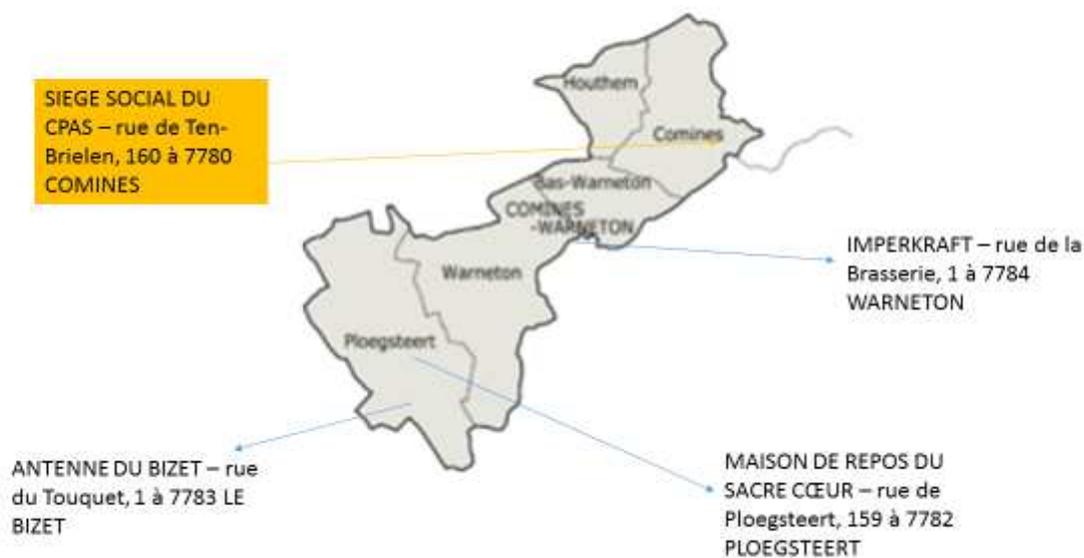
1. Menus
2. Programme mensuel des animations
3. Animation de la journée
4. Anniversaires du mois (en ligne : mois en cours + mois suivant)
5. Photos des animations
6. Bienvenue (nouveaux résidents) (en ligne 2 semaines)
7. Bienvenue (nouveau personnel) (en ligne 2 semaines)
8. Infos diverses de la maison de repos (par exemple, un évènement sur l'entité, un évènement organisée par les bénévoles, etc.)
9. Conseil des résidents : date
10. Décès (en ligne 2 semaines)
11. Photo de l'avancement des travaux (si c'est le cas)

Un chargé de communication sera engagé prochainement. Il aura plusieurs missions :

- La création d'une charte d'identité graphique commune à l'ensemble des services du CPAS ;
- La création de supports de communication visuels (journaux, invitations, flyers, newsletters, dossiers de presse, ...) pour l'ensemble des services du CPAS ;
- La coordination des actions de communication interne et externe ;
- La refonte et la gestion du site Internet

II. L'ACTION SOCIALE

1. PERMANENCES SOCIALES



*Antenne du Bizet : une analyse est faite pour déplacer l'antenne afin de garantir une meilleure confidentialité lors de l'accueil du public

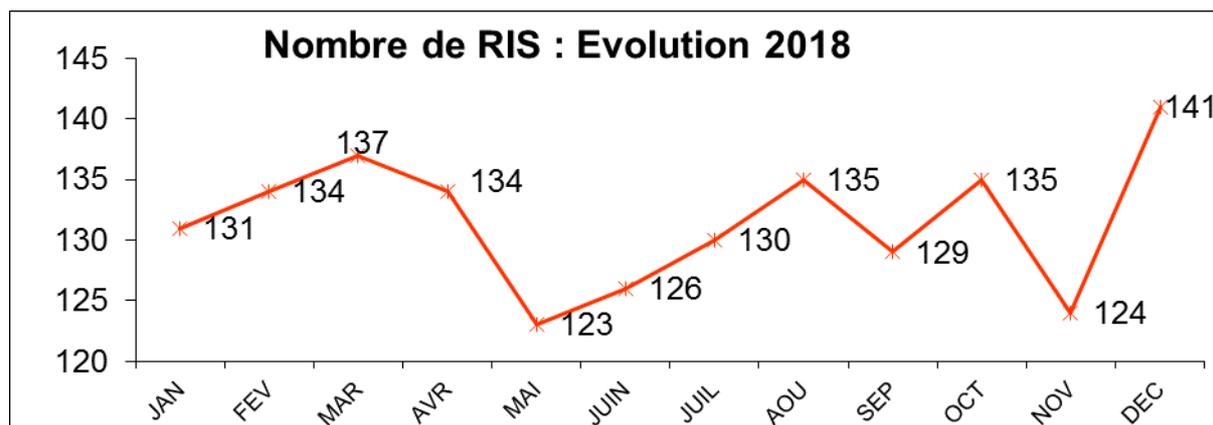
*Maison du Sacré Cœur : NOUVEAU BATIMENT - l'adresse changera à partir du 10 décembre 2019 : rue de Ploegsteert, 155 à 7782 PLOEGSTEERT

2. REVENU D'INTEGRATION SOCIALE

1. Montants de base mensuels indexés du RIS (07/2019)

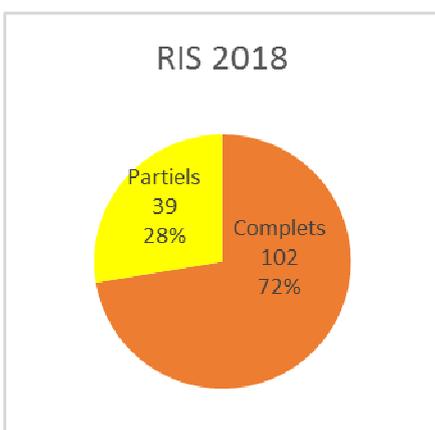
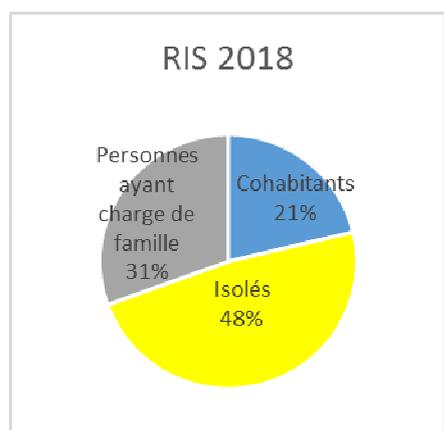
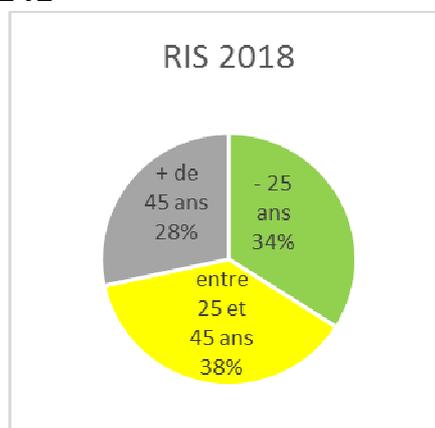
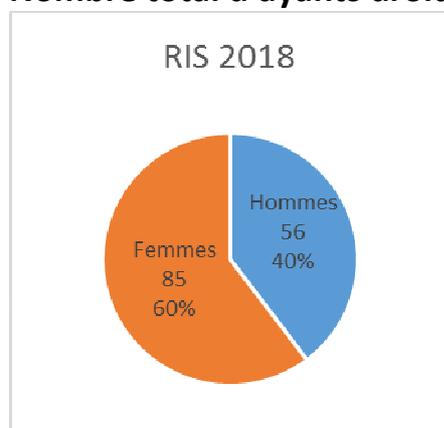
Personne ayant charge de famille	Isolé	Cohabitant
1254,82 €	928,73 €	619,15 €

2. Evolution du nombre de RIS durant l'année 2018



3. Chiffres RIS au 31/12/2018

Nombre total d'ayants droit au RIS : 141



3. CONTRATS D'INTEGRATION SOCIALE - PIIS

1. Chiffres de l'année 2018

Les contrats se ventilent comme suit :

PIIS Social : Exemptions par mesure d'équité, sur base de l'âge ou raison de santé, Suivi individualisé (ex : suivis médicaux/psychologiques, logements, démarches administratives, ..)	100
Etudiants	32
Insertion Socio-Professionnelle + Article 60 §7 en cours	240
NOMBRE DE CONTRATS PIIS	372

2. Suivi 2018

PIIS Insertion Professionnelle : 67 % de réussite

Les arrêts sont pour la majeure partie dus à des raisons administratives (déménagement, récupération du droit aux allocations de chômage) ou encore à la nécessité d'effectuer un suivi médical avant d'envisager l'emploi.

A noter que **68 % des contrats en article 60§7** ont abouti.

Pour bénéficier d'un tel contrat, les stagiaires du service insertion doivent justifier de plusieurs bonnes évaluations consécutives. Cette préparation à la mise à l'emploi, plus suivie et plus rigoureuse, permet de déceler et de résoudre à la base les attitudes et comportements inadéquats au respect d'un contrat de travail.

Une éducatrice assure un suivi régulier (au minimum mensuel) tout au long de la mise sous contrat. De plus, sur son lieu de travail, le contractuel(le) est encadré(e) par un tuteur(trice).

Contrats étudiants : 50 % de réussite

Cela signifie que 50% des étudiants ayant signé un « PIIS étudiants » ont réussi leur année d'étude.

Pour les 50% restant, soit il s'agit de personnes qui poursuivent leurs études malgré une année en échec, soit qui abandonnent leurs études, soit qui bifurquent vers un PIIS insertion professionnelle ou qui s'orientent vers une formation qualifiante.

4. AIDES FINANCIERES

1. Introduction

L'intervention du CPAS ne se limite pas à accorder le revenu d'intégration sociale (RIS). Selon l'état de besoin de certaines personnes et familles, le CPAS apporte des aides sociales financières complémentaires, assurant ainsi le principe d'une existence conforme à la dignité humaine.

Les personnes ayant des revenus professionnels peuvent également bénéficier d'aides selon la situation.

Qui peut prétendre à ces aides financières ?

- Les bénéficiaires de l'aide sociale
- Les bénéficiaires du droit à l'intégration sociale
- Les allocataires sociaux
- Toute personne ayant des difficultés financières.

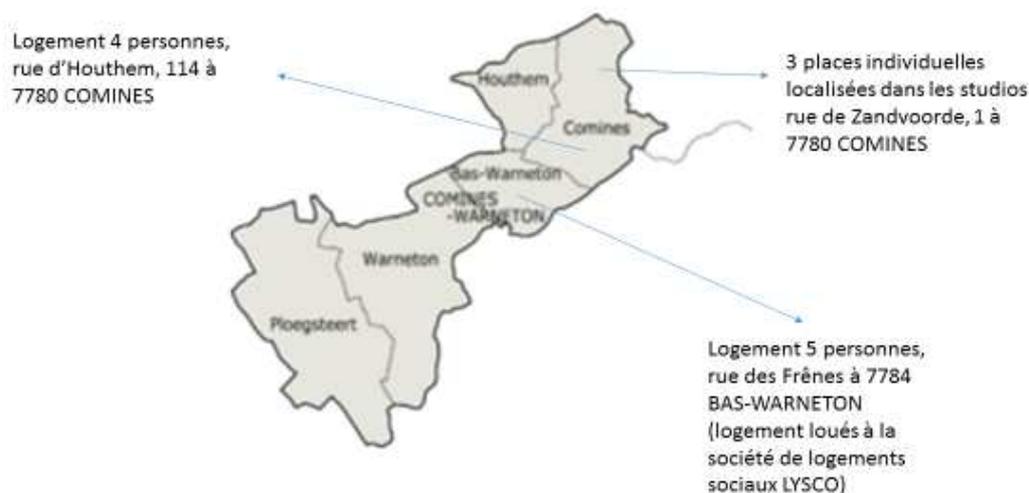
Au sein de notre CPAS, les aides les plus importantes ont trait au logement, notamment les allocations loyer.

2. Budget consacré à ces aides financières

	Compte 2018	Budget 2019 Après MB	Budget 2020
Aides en espèces (aides financières diverses)	61 606.05	80 000	80 000
Frais d'hospitalisation	137.89	2 000	2 000
Aides en nature (prises en charge de frais de cantine, les fournitures scolaires, ...)	5 113.43	8 500	8 500
Cotisations de sécurité sociale	0	800	800
Aide locative (garanties locatives, arriérés locatifs, allocations loyer)	151 738	160 000	190 000
Frais d'hébergement de personnes adultes dans les maisons d'accueil	25 556.64	16 000	16 000
Frais d'hébergement d'enfants notamment pour les orphelins en institutions ou en famille d'accueil, pour les enfants dont les parents sont hospitalisés ou en incapacité momentanée,...	0	1 000	1 000
Avances diverses (sur pensions, allocations de chômage,...)	27 264.03	70 000	70 000
Personnes aidées placées en maisons de repos du CPAS	0	8 000	8 000
Aides sociales aux résidents hébergés dans d'autres MR/MRS	2 128.28	14 000	20 000
Frais médicaux et pharmaceutiques	2 694.55	10 000	9 000
Activités socioculturelles des bénéficiaires du CPAS et/ou enfants (affiliations sportives, participation à des classes vertes, achats d'équipements sportifs,...) – Fonds d'épanouissement social et culturel.	15 237	14 000	15 237
TOTAL	291 475.87	384 300	420 537

5. LA DEMANDE D'ASILE

1. Logements réservés à l'accueil des demandeurs d'asile



2. Chiffres de l'année 2018

En 2018, nous avons accueilli 9 personnes sur l'entité de Comines :

- Logement rue d'houthem : accueil de 3 personnes – (addendum supprimé pour une 4e personne)
- Logement rue des Frênes : ouvert pour 5 personnes mais accueil de 4 personnes.
- Logement rue de Zandvoorde : 2 places individuelles

En 2018, 2 logements conventionnés avec FEDASIL ont été résiliés :

- le logement de 5 personnes rue d'Armentières 257 → il deviendra un logement d'urgence
- un studio rue de Zandvoorde → il deviendra un logement de transit

Evolution :

Janvier 2018 : accueil de 17 personnes.

Décembre 2018 : accueil de 8 personnes.

Octobre 2019 : accueil de 9 personnes dont 3 enfants.

6. GESTION BUDGETAIRE

1. En quoi consiste la gestion budgétaire ?

La gestion budgétaire est une « forme d'aide sociale » dont le but est d'aider les personnes et les familles à mieux gérer leur budget au sens strict (équilibre entre les recettes et les dépenses) et en conséquence, à améliorer leurs conditions de vie, leur bien-être.

La gestion budgétaire doit aborder non seulement les éléments objectifs du budget (chiffres, preuves de paiement, etc.), mais aussi des éléments psychologiques.

En gestion budgétaire, les paiements sont réalisés par les assistants sociaux après réception des factures.

Nous réalisons également quelques suivis de dossiers en guidance budgétaire. Il s'agit d'une forme d'aide sociale, individuelle qui vise à accroître la maîtrise du budget des personnes qui en bénéficient. La guidance budgétaire est provisoire, elle est proposée et non imposée. Les bénéficiaires de cette aide conservent leur compétence décisionnelle et profitent d'un accompagnement social individualisé.

2. Profil des personnes en gestion budgétaire

- Individus ayant un budget serré. La gestion est synonyme de sécurité, elle garantit le paiement des charges courantes indispensables telles que le loyer, gaz-électricité, eau, ... et évite des problèmes tels que l'expulsion, la suspension des fournitures d'eau, etc.
- Individus ayant des problèmes de dépendance (alcool, drogue, jeux, etc.)
- Individus limités sur le plan intellectuel.
- Individus ayant des problèmes de dépression
- Jeunes « à la dérive »
- ...

3. Chiffres au 31/12/2018

Début 2018, les dossiers pour lesquels la situation financière, sociale, médicale ou familiale ne justifiait plus un maintien en gestion budgétaire ont été clôturés ou orientés vers une guidance budgétaire (sans compte cogéré).

Au 31/12/2018, notre CPAS comptabilisait **155 dossiers** de gestion budgétaire.

7. MEDIATION DE DETTES

1. Agrément et collaboration

Le service de médiation de dettes est agréé par la Région Wallonne pour une durée indéterminée avec remise de rapports d'activités annuels.

Depuis juillet 2017, nous avons une nouvelle collaboration avec 2 juristes désignées par l'Ordre des avocats par convention : Maître Jacqueline MACHOEL et Maître Marie-Paule DAUCHY.

Les subventions sont attribuées par la Région Wallonne. En 2018, elles s'élevaient à 18 415,84 €.

2. Etapes de la médiation de dettes

- 1° rencontre avec la famille ;
 - 2° examen de la situation financière ;
 - 3° rencontre de la famille avec le juriste ;
 - 4° élaboration d'un plan d'apurement de dettes ou d'une requête en règlement collectif de dettes.
- Actuellement, on constate qu'il devient de plus en plus difficile de dégager une somme disponible au profit des créanciers. La seule solution est alors la procédure de règlement collectif de dettes.

3. Chiffres de l'année 2018

125 dossiers actifs	57 nouveaux dossiers	7 requêtes RCD
----------------------------	-----------------------------	-----------------------

8. PERMANENCE JURIDIQUE

1. Organisation de la permanence juridique

Elle existe depuis le 13 septembre 2007.

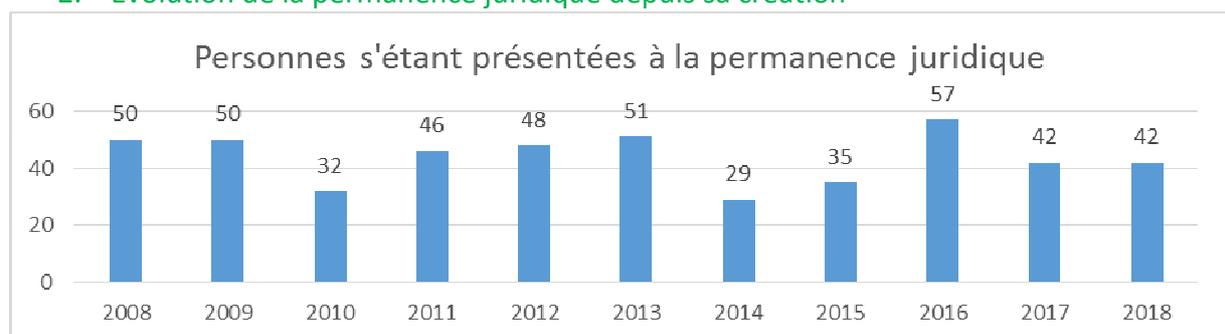
L'aide juridique de première ligne est accordée sous la forme de renseignements pratiques, d'informations juridiques, d'un 1^{er} avis juridique ou d'un renvoi vers une institution spécialisée.

L'aide est GRATUITE et accessible à tous, quels que soient les revenus.

La permanence se fait le 2^{ème} jeudi du mois entre 17h et 18h, au sein de notre CPAS.

L'aide juridique de deuxième ligne : les personnes se trouvant dans les conditions familiales et financières déterminées peuvent obtenir la désignation d'un avocat (à moindre frais) pour les assister dans le cadre d'une procédure judiciaire ou administrative.

2. Evolution de la permanence juridique depuis sa création



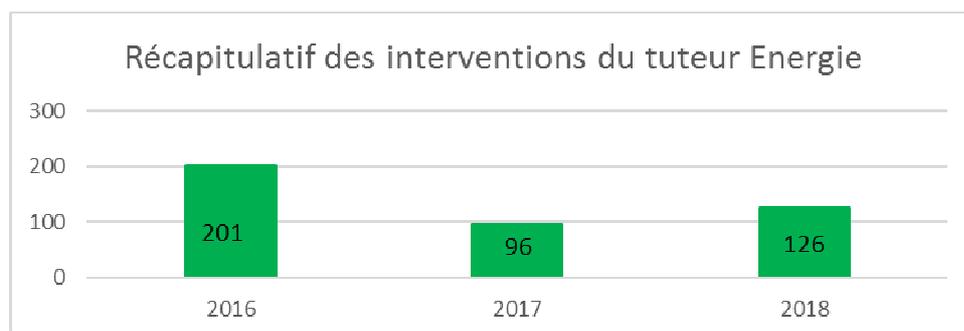
9. ENERGIE

1. Tuteur Energie : interventions et chiffres

En vue d'une gestion durable et d'économies d'énergie, un tuteur énergie a été engagé.

Il se propose de rendre visite à la population, sans aucun engagement et à titre tout à fait gratuit, et vérifie si le logement dispose de toutes les qualités pour une consommation énergétique raisonnable ou si, par contre, des améliorations devraient ou pourraient être faites.

Il analyse avec l'habitant de la maison les moyens pour effectuer les travaux éventuellement nécessaires, assiste les locataires dans les démarches vis-à-vis du propriétaire, et explique (aux personnes concernées) les aides et les primes existantes. Il donne également tout autre conseil afin de bénéficier des tarifs les plus avantageux en matière d'électricité et de gaz, et répond à toutes les questions en matière d'énergie.



2. Fonds MAZOUT et chiffres

Le CPAS de Comines-Warneton reçoit 10 € par dossier au Fonds Social Mazout pour les frais de dossiers, notamment les frais du personnel détachés pour ce fonds.

	2015	2016	2017	2018
Dossiers enregistrés	91	92	93	89
Montant total des allocations octroyées	15 821,74 €	16 358,16 €	16 694,14 €	17 444,56 €

3. Fonds social relatif au GAZ/ELECTRICITE et chiffres

« La guidance sociale énergétique est un ensemble d'actions qui visent à aider une population fragilisée à faire des économies d'énergie et, ce faisant, de réduire leur facture énergétique. Le but n'est pas de transformer les CPAS en spécialistes de l'énergie mais de profiter des contacts privilégiés que ceux-ci tiennent avec une population fragilisée pour leur prodiguer conseils et informations de base, à leur portée et au moment opportun, susceptibles de diminuer leur consommation d'énergie et ce faisant, de réduire leur facture énergétique. »

COMPTEURS A BUDGET - Installation du nouveau système de rechargement des compteurs :



4. Secours chauffage

Aides financières non remboursable (secours chauffage) :

Années	Nombre de dossiers	Aides octroyées
2015	24	3000€
2016	16	2000 €
2017	19	2375 €
2018	18	2250 €

5. Projets divers

Grâce à ce **fonds guidance sociale énergétique**, le service Energie du CPAS de Comines-Warneton a pu réaliser différents projets :

- Organisation de séances d'informations ;
- Distribution de matériel en vue d'économiser de l'énergie ;
- Mise en place de suivis individuels ;
- Collaboration avec un électricien chauffagiste (coaching) ;
- En 2018 et 2019 : une journée de l'Energie

10. FONDS SOCIAL DE L'EAU

1. Droit de tirage et frais de fonctionnement

Le montant des droits de tirage (du fonds) octroyé au CPAS de Comines-Warneton envers le distributeur d'eau pour l'année 2018 est de **12 704,79 €**.

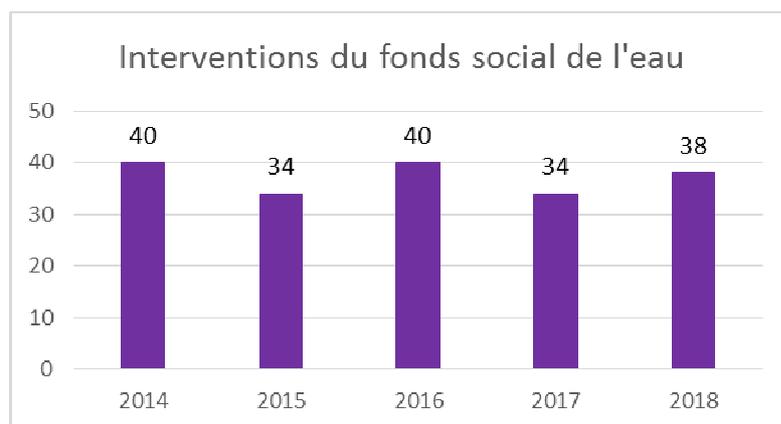
Montant auquel s'ajoutent des interventions à hauteur de 2043,58 € sur fonds propres, le solde du Fonds de l'eau ayant été épuisé).

Ce droit de tirage tient compte du nombre de personnes en difficulté de paiement l'année précédente, du nombre de personnes qui bénéficient de l'intégration sociale et du nombre de raccordements au réseau public de distribution d'eau.

Par ailleurs, la législation relative au Fond social de l'eau prévoit que les CPAS perçoivent des frais de fonctionnement. En 2018, ces derniers ainsi calculés s'élèvent pour notre CPAS à **1 544,75 €**.

2. Interventions du fonds social de l'eau

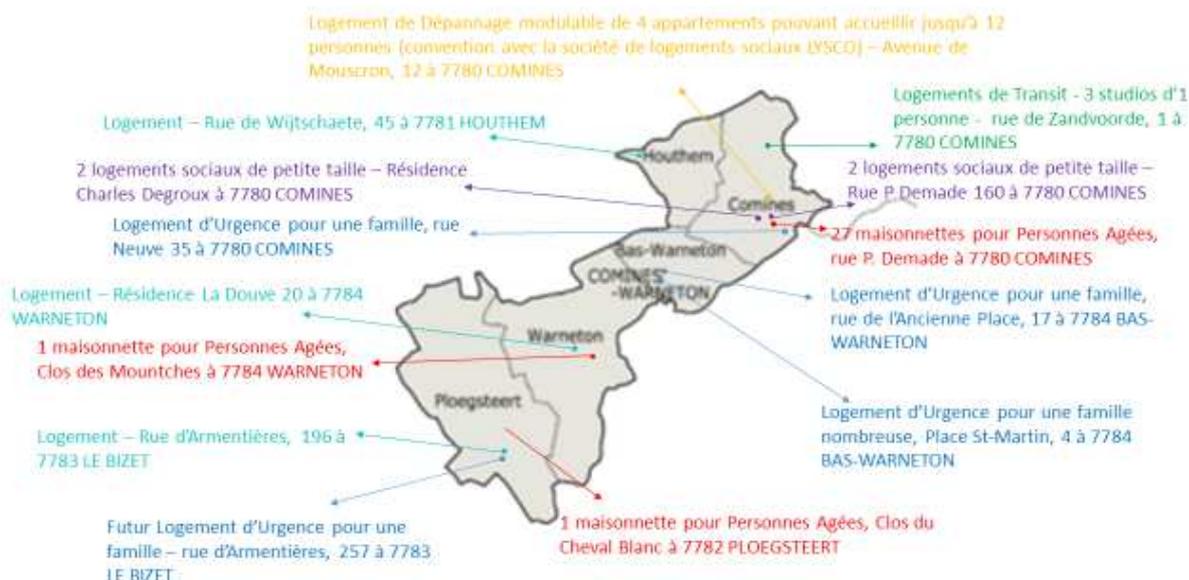
En 2018, nous sommes intervenus à 38 reprises pour des sommes importantes liées à des fuites d'eau. Ces 38 dossiers cumulés représentent la somme de 14 748,37 €.



11. LOGEMENTS

Le CPAS veille à répondre aux personnes et familles sans logement, victimes d'expulsion ou occupant les logements inhabitables ou inadaptés.

1. Nombre/Type de logements gérés par notre Centre



Un nouveau logement d'urgence sera ouvert fin 2019 :

La candidature de notre Centre avait été retenue dans le cadre de l'appel à projets " Innovation sociale dans la lutte contre le sans-abrisme & Logement d'urgence " du Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, Monsieur Willy BORSUS :

- logement situé rue d'Armentières, 257 à 7783 LE BIZET et dont le CPAS est propriétaire

Nous avons obtenu pour la rénovation complète du logement un subside de 59 822,26 €.

Les travaux, dont la plupart ont été réalisés par notre service insertion, se terminent. Nous comptons ouvrir le logement en fin d'année.

Un nouveau logement d'urgence en 2020 :

La candidature de notre Centre a été retenue dans le cadre de l'appel à projets " Innovation sociale dans la lutte contre la pauvreté et logements d'urgence 2018 " du Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, Monsieur Denis DUCARME :

- logement situé rue Henri Duribreu, 29 à 7783 LE BIZET – bail emphytéotique de 27 ans avec la Ville de Comines-Warneton

Notre dossier a été retenu à l'issue de la sélection opérée par le SPP Intégration Sociale. Un soutien financier d'un montant de 58 302 € nous a été octroyé.

Nous attendons actuellement l'arrêté ministériel soumis à la signature de la Ministre du Budget pour réaliser les différents marchés publics.

Il convient également de formaliser le bail emphytéotique avec la Ville.

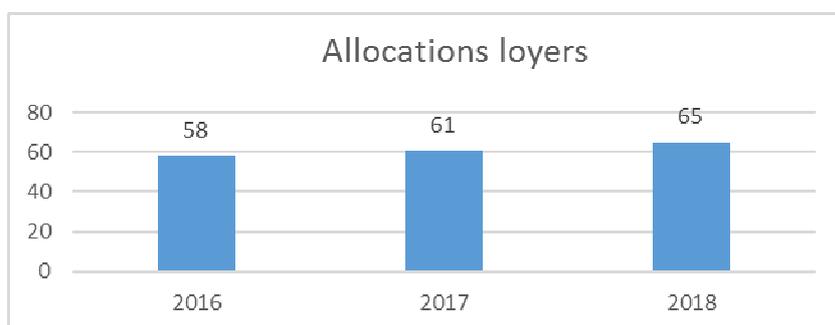
2. Taux d'occupation/Nombre de familles hébergées durant l'année 2018

Logement de dépannage	4 familles et 3 personnes isolées
Logements d'urgence	8 familles
Logements de transit	3 personnes isolées

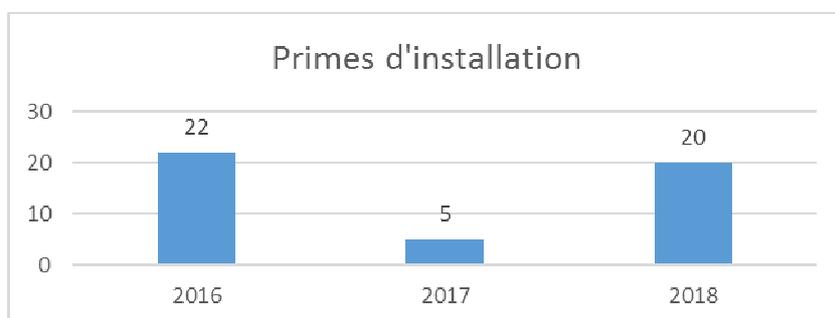
3. Partenariat avec la Société d'habitations sociales LYSCO

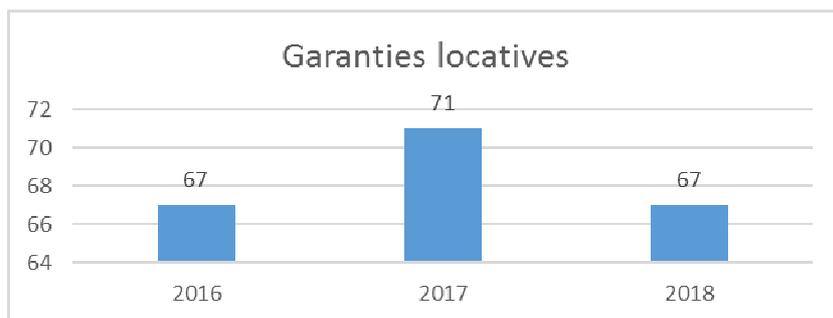
- Logement de dépannage : mise à disposition du bâtiment par LYSCO SCRL par convention
- Maisonnettes pour personnes âgées : Dans le cadre de sa mission, le CPAS est propriétaire de maisons adaptées aux personnes de plus de 60 ans (cf. maisonnettes situées sur les sites des maisons de repos du CPAS) qu'il gère en collaboration avec la société d'habitations sociales agréée par la Société Régionale Wallonne du Logement, LYSCO SCRL.
- Les logements : application de l'article 132 du Code Wallon du Logement :
 - Rue d'Armentières, 196 à Le Bizet
 - Résidence La Douve, 20 à 7784 Warneton (travaux en cours de finalisation)

4. Octroi des allocations loyers, primes d'installation et garanties locatives durant l'année 2018



En moyenne, il y a 35 allocations loyer distribuées par mois.





12. EPANOUISSEMENT SOCIAL ET CULTUREL DES USAGERS DU CPAS

1. Fonds de lutte contre la pauvreté infantile et Fonds socio-culturels

Pour l'année 2018, le montant accordé au CPAS de Comines-Warneton est de 15 237 €.

Nombre de familles aidées par ce fonds en 2018 :

- Sports et loisirs : 44 familles
- Frais de cantine et garderies : 19 familles

2. Tickets « Article 27 »

Nombre de familles ayant bénéficié du tarif préférentiel « Article 27 » en 2018 :
13 familles / 68 tickets

III. LES MAISONS DE REPOS ET MAISONS DE REPOS ET DE SOINS

1. PRESENTATION DE NOS MR/MRS

1. MR/MRS PLOEGSTEERT-WARNETON, Site La Châtellenie

La rénovation du bâtiment s'est achevée en février 2012. La Maison de repos peut accueillir 40 résidents au profil MR.

Montant de l'investissement total	2 633 912,69 €
Subvention	1 232 000 €

2. MR/MRS PLOEGSTEERT-WARNETON, Site Le Sacré Cœur

Le déménagement dans le nouveau bâtiment est prévu le 10 décembre prochain.

La Maison de repos actuelle peut accueillir 39 résidents. Dans la nouvelle construction, cela évoluera vers 40 lits MR/MRS.

Les différents services s'ouvriront de la manière suivante :

- 10 lits court-séjour : le 1^{er} février 2019
- 15 places d'accueil de jour : le 1^{er} mars 2019
- Résidence-services de 20 appartements : le 1^{er} avril 2019

Montant de l'investissement total*	MR 5 662 264,56 € & RS 2 616 333,27 €
Subvention	656 000 €

**montant de la commande et des avenants approuvés par le CAS*

3. MR/MRS HOME P. DEMADE A COMINES

Le bâtiment est en cours de rénovation.

Les travaux ont débuté le 1^{er} octobre 2014.

Une 1^{ère} phase a déjà été réceptionnée, ainsi, la Maison de repos dispose d'une nouvelle cuisine et d'une nouvelle aile C de 42 lits et 3 séjours. Cette aile abrite une section sécurisée 'cantou' de 15 lits. Comme annoncé dans la note de politique précédente, la 2^{ème} phase des travaux (construction de l'aile B et du restaurant) s'est terminée fin 2018, nous avons déménagé les résidents avant les fêtes, ainsi, tous les résidents ont pu bénéficier d'une nouvelle chambre et d'un nouveau restaurant.

La dernière phase a démarré début 2019 et se terminera fin d'année. Celle-ci consistait à construire la partie centrale de la maison de repos, l'accueil, et les derniers bureaux du bâtiment.

Début 2020, nous finaliserons les abords et parkings, ce qui clôturera la rénovation complète du Home Paul Demade.

La capacité de lits MR/MRS restera inchangée après travaux, 90 lits. Une unité de court-séjour de 5 lits verra le jour. Les lieux communs auront fortement évolué, ils sont, en effet, beaucoup plus nombreux et diversifiés.

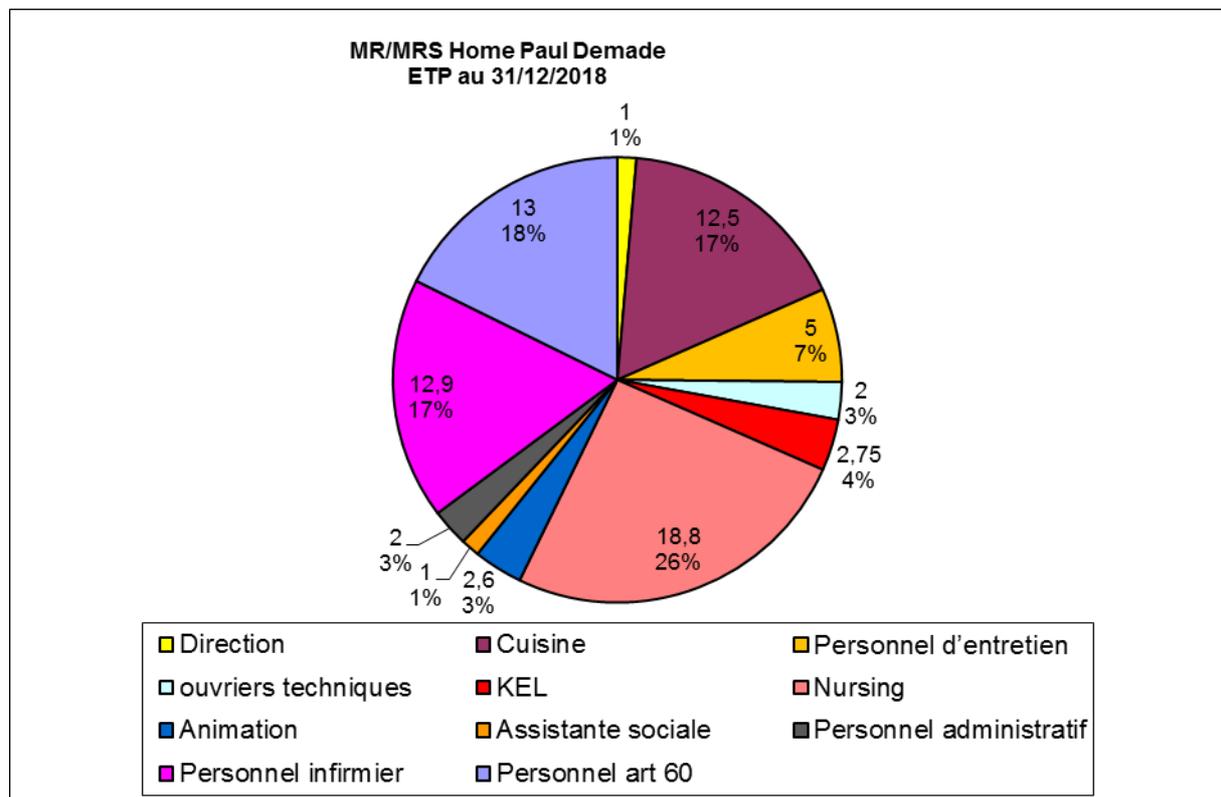
Montant de l'investissement total*	8 317 186,35 € HTVA
Subvention	3 683 764,57 €

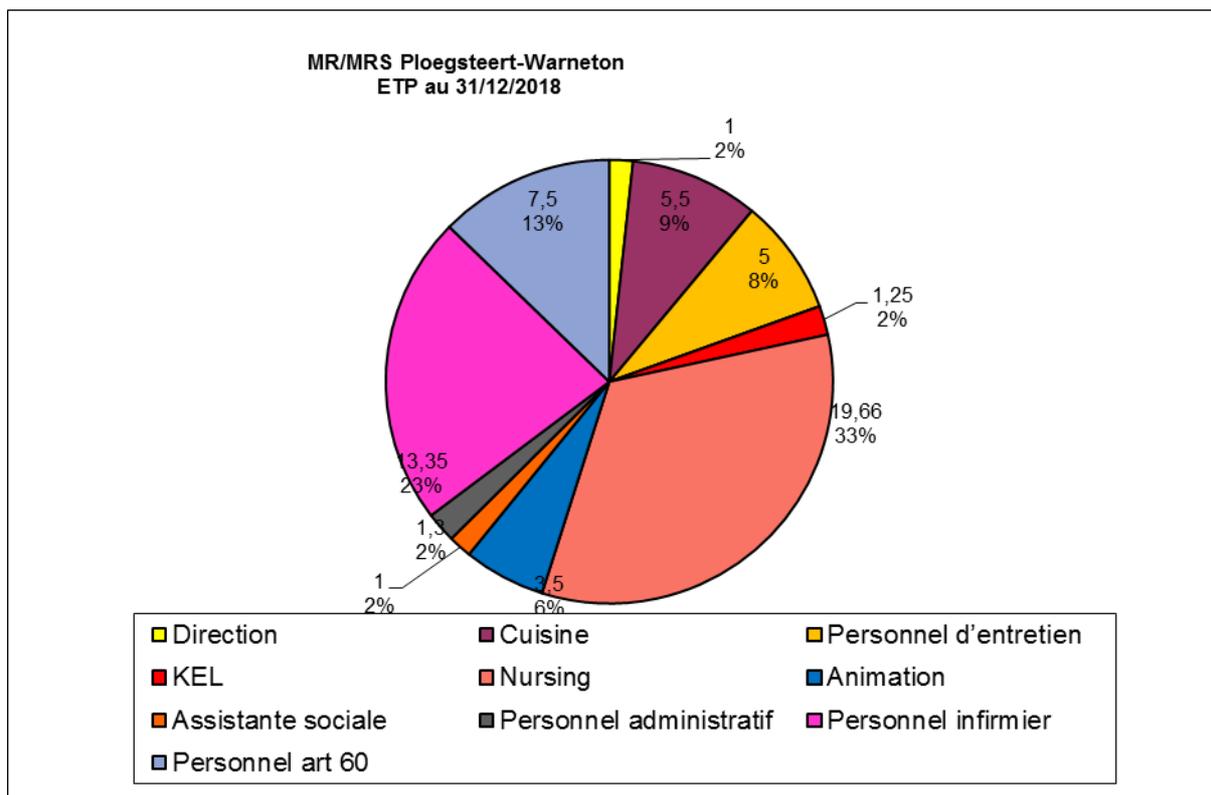
*Montant qui évoluera selon l'état d'avancement final des travaux

ANNEXE 2 : Présentation illustrée de nos MR/MRS

2. PERSONNEL

Effectif ETP au 31/12/2018 : (y compris les articles 60)





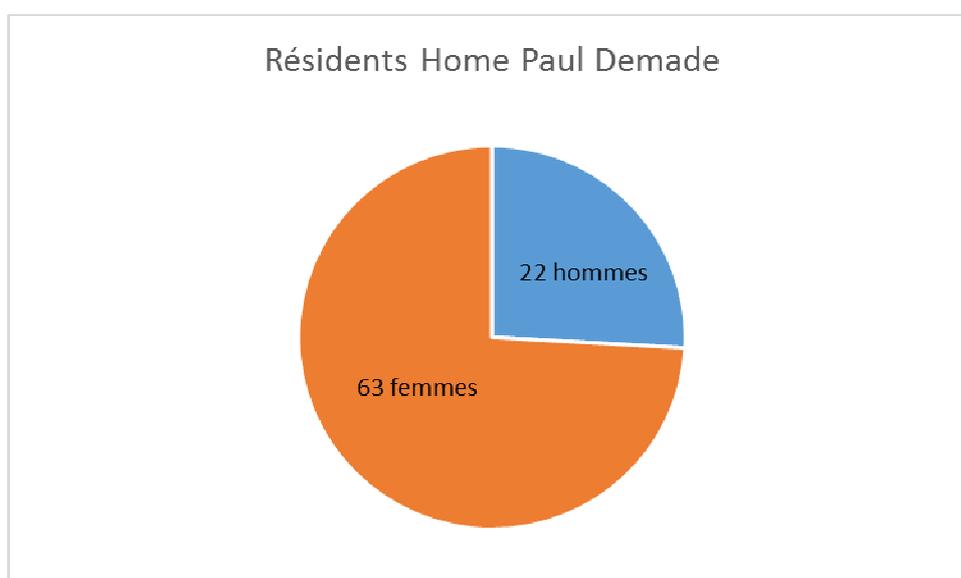
3. PROFIL DES RESIDENTS

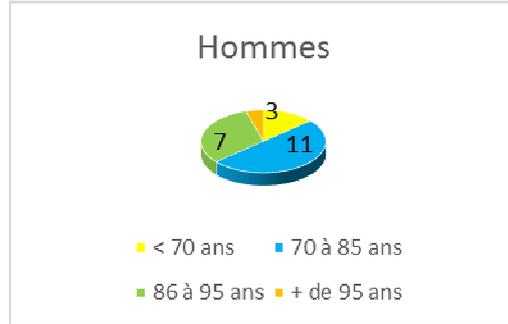
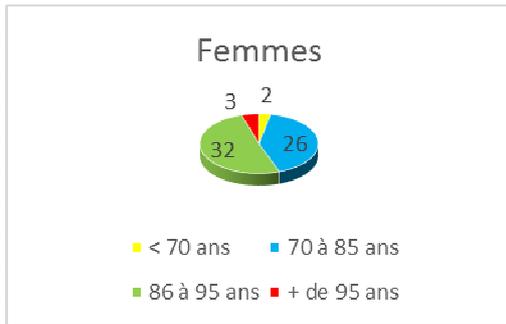
Des demandes de reconversion de lits MR en lits MRS sont sur liste d'attente à la Région Wallonne :

MR/MRS MAISON DU SACRE COEUR : 10 lits (qui en possède déjà 25)

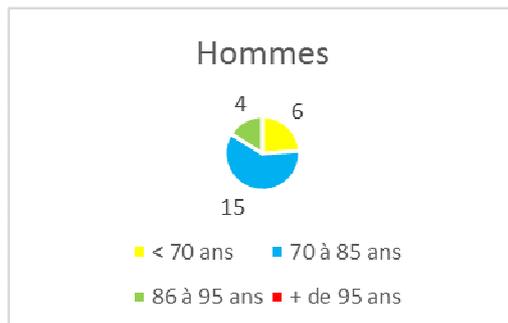
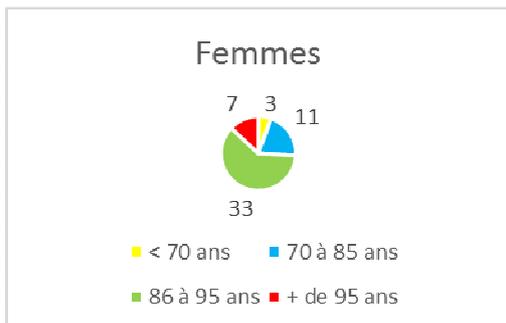
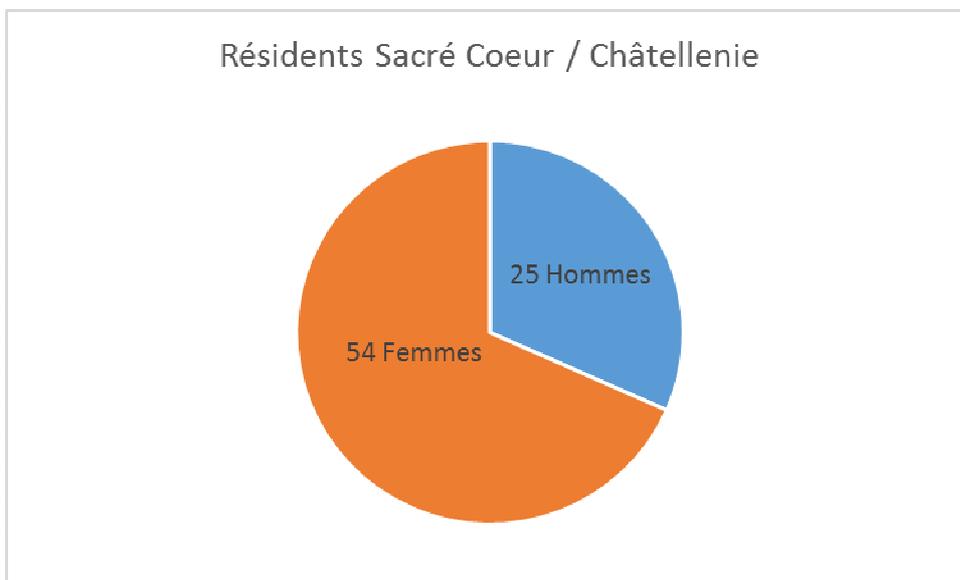
MR/MRS HOME PAUL DEMADE : 5 lits (qui en possède déjà 50)

MR/MRS HOME PAUL DEMADE (au 31/12/2018)

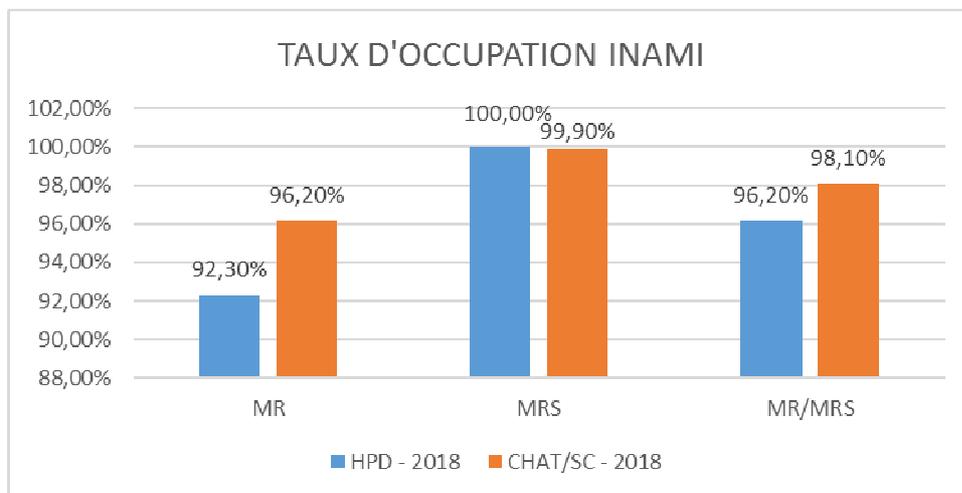




MR/MRS PLOEGSTEERT-WARNETON (au 31/12/2018)

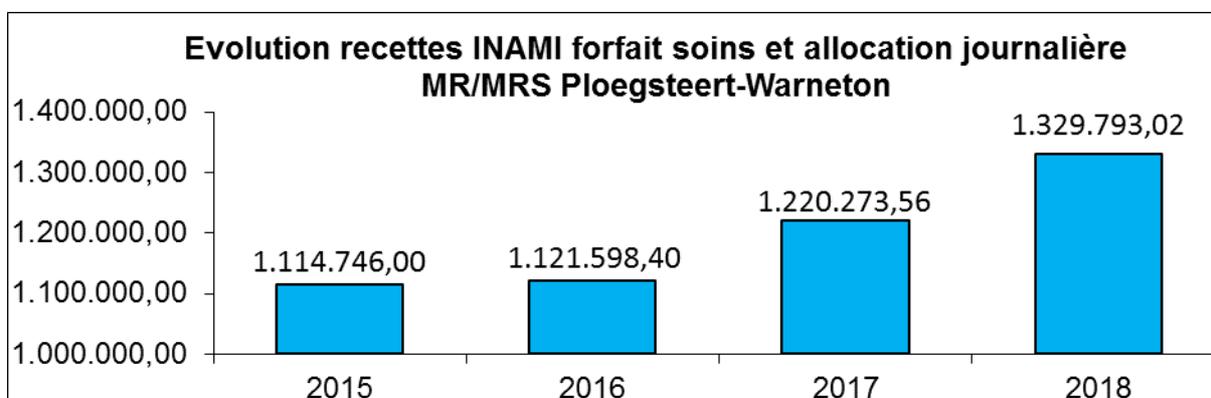
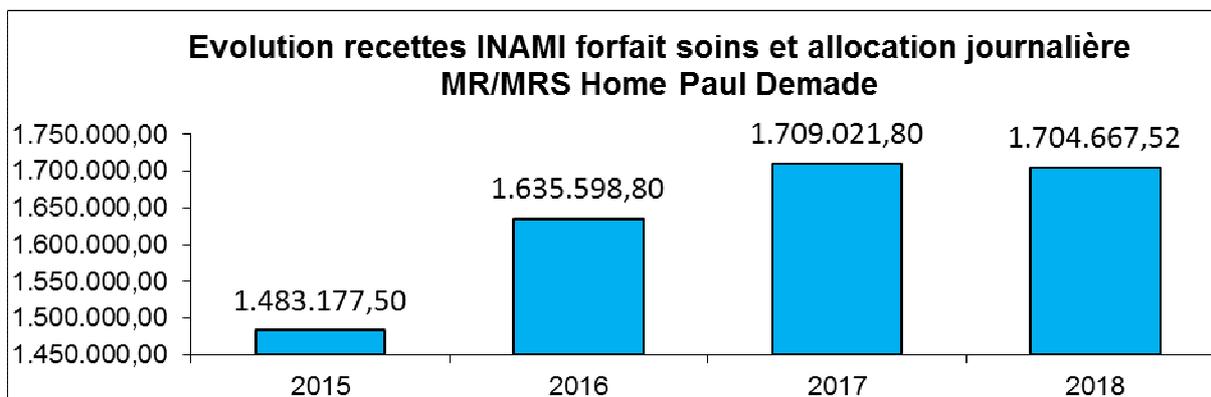


4. TAUX D'OCCUPATION



Le chiffre le plus significatif des graphiques ci-dessus est le taux d'occupation en MRS, il faut en effet que ce dernier approche les 100 %.

5. INTERVENTION INAMI



6. RECETTES

Evolution des recettes de facturation des M.R. et M.R.S. (en €)

MR/MRS HOME P.DEMADE	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020
Intervention résidents & débiteurs d'aliments	1 194 002.85	1 236 296.15	1 287 430.96
Intervention CPAS	0	3 500	3 500
TOTAL	1 194 002.85	1 239 796.15	1 290 930.96

MR/MRS PLOEGSTEERT-WARNETON	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020
Intervention résidents & débiteurs d'aliments	1 059 710.61	1 064 533.21	1 110 713.95
Intervention CPAS	0	4 500	4 500
TOTAL	1 059 710.61	1 069 033.21	1 115 213.95

7. DEPENSES

Evolution des dépenses nettes du PERSONNEL (en €)

MR/MRS HOME P.DEMADE	Compte 2018	Budget 2019 après MB1	Budget 2020
A. Dépenses de personnel brutes	2 925 028.06	3 128 390.66	3 128 740.72
B. Recettes de transfert dont :			
Forfaits Inami	1 701 915.86	1 689 816.58	1 696 790.05
Fin de carrière, harmonisation des barèmes, Maribel	506 637.55	474 602.2	482 005.16
APE	199 215.24	236 000	236 000
Total recettes de transfert :	2 407 768.65	2 400 418.78	2 414 795.21
C. Dépenses de personnel nettes	517 259.41	727 971.88	713 945.51

MR/MRS PLOEGSTEERT-WARNETON	Compte 2018	Budget 2019 après MB1	Budget 2020
A. Dépenses de personnel brutes	2 568 099.45	2 963 530.17	3 150 092.93
B. Recettes de transfert dont :			
Forfaits Inami	1 334 662.44	1 299 514.57	1 398 739.60
Fin de carrière, harmonisation des barèmes, Maribel	362 535.27	383 720.20	427 878.96
APE	193 719.65	233 000	233 000
Total recettes de transfert :	1 890 917.36	1 916 234.77	2 059 618.56
C. Dépenses de personnel nettes	677 182.09	1 047 295.40	1 090 474.37

Evolution des dépenses nettes de FONCTIONNEMENT (en €)

MR/MRS HOME P.DEMADE	Compte 2018	Budget 2019 après MB1	Budget 2020
A. Dépenses de fonctionnement « brutes »	623 316.21	669 721.6	674 479.43
-honoraires méd. coordin. (subsides Inami 100%)	11 264.41	12 300	12 300
<u>Sous-total :</u>			
-frais refacturés aux résidents			
B. Dépenses de fonctionnement « nettes »	612 051.80	657 421.60	662 179.43

MR/MRS PLOEGSTEERT-WARNETON	Compte 2018	Budget 2019 Après MB1	Budget 2020
A. Dépenses de fonctionnement « brutes »	456 522.54	521 013.98	533 088.85
-honoraires méd. coordin. (subsides Inami 100%)	6 052.26	6 500	6 500
<u>Sous-total :</u>			
-frais refacturés aux résidents			
B. Dépenses de fonctionnement « nettes »	450 470.28	514 513.98	526 588.85

NB : Budget 2019 : les chiffres tiennent compte de la modification budgétaire n°1

IV. PARTENARIATS ET PROJETS

Les différents projets et partenariats organisés par notre Centre sont énumérés dans leur partie respective. Des fiches sont annexées à la présente note de politique et forment l'ANNEXE 3.

1. SECTEUR SOCIAL ET INSERTION

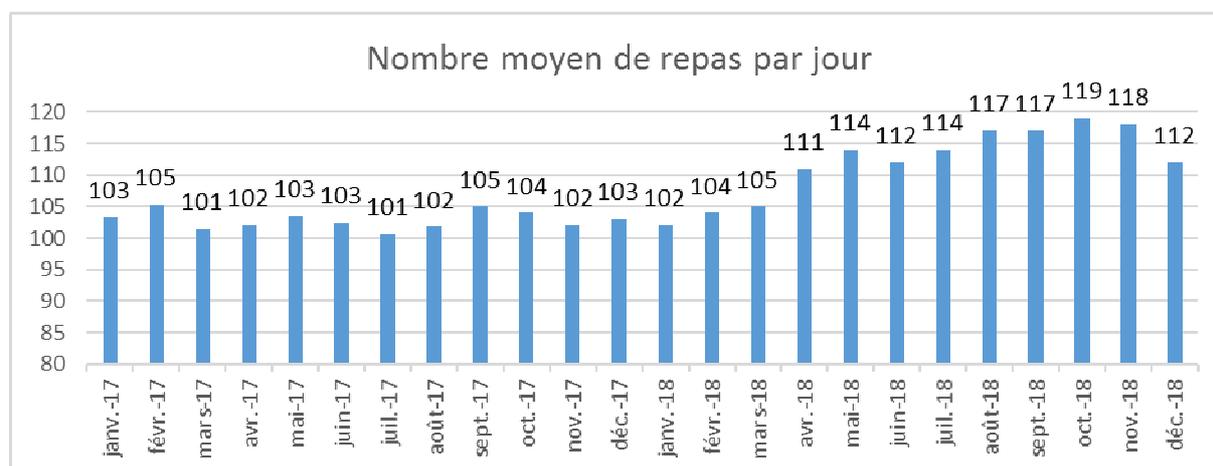
- Recycl'up
- Weekend solidaire
- Journée de l'Energie

2. SECTEUR MAISONS DE REPOS

- Semaine des Aidants Proches
- ASBL de soutien aux animations

V. LES SERVICES A DOMICILE

1. REPAS A DOMICILE



2. SERVICE D'AIDE AUX FAMILLES ET AUX PERSONNES AGEES

Ci-dessous les services conventionnés avec le CPAS de Comines-Warneton depuis le 01/07/ 2009 :

- SADCO ASBL : Service d'Aide à Domicile de Comines-Warneton (Service d'aide aux familles, aux personnes handicapées et aux personnes âgées)
- ASD : Aide et Soins à Domicile (Service d'aide familiale et seniors de Mouscron-Comines asbl)
- C.S.D. : Centrale de service à domicile à 7700 MOUSCRON
- S.A.F.T.A.M. : Service d'Aides Familiales des Arrondissements Tournai-Ath

Nombre d'heures d'aide familiale en 2018 : **33 987,75 heures**

VI. DEVELOPPEMENT DURABLE

Le CPAS de Comines-Warneton s'investit depuis plusieurs années dans le développement durable tant en sensibilisant son personnel que ses bénéficiaires.

Les services administratifs recyclent le papier et le carton et veillent à économiser l'énergie (éclairage, ordinateurs, ...). Le remplacement des châssis et la rénovation progressive des bureaux ont permis d'augmenter l'isolation de l'ensemble du bâtiment.

Les maisons de repos répondent aux normes de performances énergétiques PEB. Elles sont également équipées de panneaux photovoltaïques pour l'eau chaude sanitaire, d'éclairages LED, de systèmes de récupération d'eau de pluie. Dans la dernière phase des travaux, réalisée actuellement au Home Paul Demade et au Sacré Coeur, nous avons prévu l'installation de toitures végétalisées et un espace de rétention d'eau favorisant la biodiversité.

Nos équipes en cuisine tendent vers le 0 déchet alimentaire tandis que **les équipes soignantes** tendront vers le 0 papier avec la mise en place d'un système informatique favorisant la simplification administrative. Ainsi, les tablettes sont apparues dans nos maisons de repos dès septembre 2019.

Un tuteur est à disposition des habitants pour effectuer un audit de leur habitation, proposer des solutions et les accompagner dans leurs démarches. Afin de toucher un public plus large, des permanences conjointes CPAS et Ville sont organisées chaque mercredi matin à l'Hôtel de Ville ainsi que deux permanences par semaine au Centre Administratif CPAS et à l'antenne administrative du Bizet.

De plus, nous avons collaboré avec Lysco à l'édition du guide « Bien Habiter », proposé des hygromètres afin d'inciter les locataires à ventiler leur maison, proposé des Kits Energies pour réduire leur consommation.

Une « journée Energie » a également été mise en place en septembre 2019.

Voir ANNEXE 3

Le service « Insertion » recycle les palettes pour en faire des meubles.

Nous avons engagé une maraîchère en juin 2019. Cette dernière développe le projet en veillant à ne plus utiliser aucun pesticide.

Le service insertion produit également du jus de fruit et des confitures grâce au verger.

A l'avenir, nous lancerons un circuit court local dans les parcelles jouxtant la Ferme.

VII. PLAN GLOBAL DE SECURITE / SECURISATION BANQUE CARREFOUR

Le comité de concertation de base se réunit 2 fois par an pour discuter des affaires courantes en matière de sécurité, de prévention et protection au travail.

Il est composé du Président, de la Directrice Générale, des Membres du Bureau Permanent, de la personne de confiance, du SIPPT (2 conseillers en prévention) et d'un délégué du SEPPT et des délégations syndicales.

Les conseillers en prévention sont à l'écoute de toutes les demandes du personnel du CPAS. Celles-ci sont étudiées et approuvées par la ligne hiérarchique dans le but d'améliorer le bien-être des travailleurs sur le lieu de travail.

Ci-après, vous trouverez les actions annuelles effectuées :

- Dans les MR/MRS : Exercices d'évacuation, recyclages EPI/PIU/PCA, réalisation d'analyse des risques incendie
- Envoi du formulaire A, du questionnaire annuel des normes minimales de sécurité et du rapport unique

Un tableau de bord interne a également été réalisé et permet un contrôle régulier de nos installations.
(ANNEXE 4)

Du fait de leur connexion à la BCSS, les CPAS sont soumis aux dispositions prévues par l'AR du 12 août 1993 relatif à la sécurité de l'information dans les institutions de sécurité sociale. Ce dernier a été modifié par l'AR du 21 décembre 2018, ce qui a eu pour incidence de remplacer la fonction de « conseiller en sécurité de l'information » par celle de « délégué à la protection des données » (DPD ou DPO).

Il convient de noter que le « conseiller en sécurité » ne devient pas automatiquement le DPD.

Le Conseil de l'Action Sociale a désigné un DPD, en séance du 22 mai 2018. Un groupe de travail a été créé, il reprend les chefs de services, le Directeur Financier, un DPD adjoint et les 2 anciens conseillers en sécurité.

Notre DPD et notre DPD adjoint suivent actuellement de nombreuses séances d'informations afin de se conformer au RGPD.

Peu à peu, une véritable politique de prévention est mise en place au sein de notre Centre.

VIII. MARCHES PUBLICS

1. ORGANISATION

Des tableaux de bord ont été mis en place par le Service Economat. L'objectif étant de globaliser l'entièreté des achats de notre Centre dans des procédures de marchés publics, ceci dans un souci de bonne gestion organisationnelle et financière.

Deux parties sont distinguées :

les marchés publics dépendant du service ordinaire = ANNEXE 5

les marchés publics dépendant du service extraordinaire = ANNEXE 6

Une analyse des possibilités de **synergies** a été réalisée par notre Centre et s'est concrétisée par différents marchés communs :

Ainsi, une délégation à la Ville de Comines-Warneton existe pour les marchés suivants :

Financement des dépenses extraordinaires
Marché de l'Energie : fournitures de gaz
Marché de l'Energie : fournitures d'électricité

D'autres marchés font l'objet de marchés publics conjoints : le mandataire de ces marchés est le CPAS de Comines-Warneton.

Médecine du travail : depuis le 1^{er} janvier 2015	Marché conjoint avec la Ville de Comines-Warneton et la Régie de Quartier - CPAS COMINES + la Zone de Police de Comines-Warneton (à partir de 2020)
Matériel de bureau : depuis le 1^{er} septembre 2016	Marché conjoint avec la Ville de Comines-Warneton - CPAS COMINES
Portefeuille d'assurances : depuis le 01^{er} janvier 2018	Marché conjoint avec la Ville de Comines-Warneton - CPAS COMINES

2. BUDGET EXTRAORDINAIRE 2020

Pour 2019, le budget extraordinaire s'élève à 1 472 588,62 € en recettes et à 737 100 € en dépenses

Recettes :	Transferts	60 000 €
	Investissements	€
	Dette	€
	Ex. antérieurs	735 488.62 €
	Prélèvements	693 800 €
Dépenses :	Transferts	€
	Investissements	753 800 €
	Dette	€

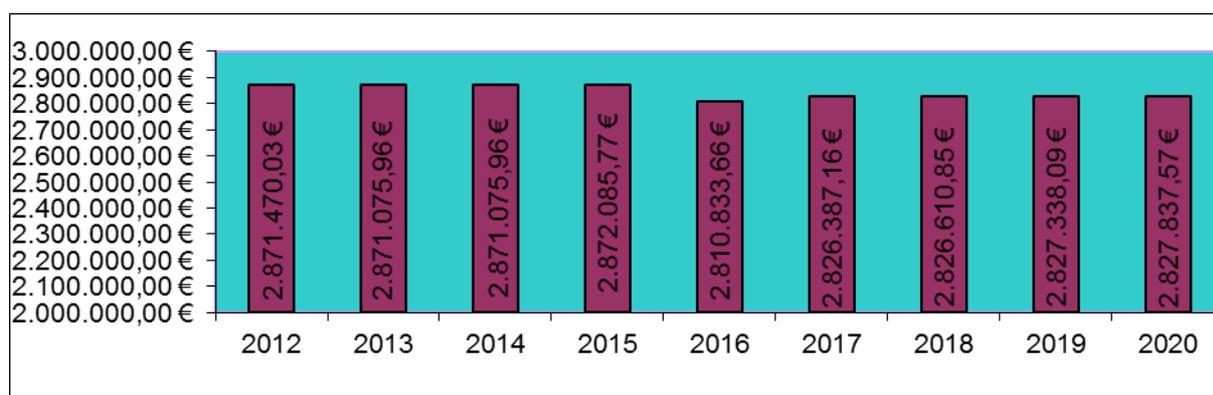
IX. LES RECETTES ET LES DEPENSES

1. ORIGINE DES RECETTES

Subsides divers	
	Budget 2019
Fonds Spécial de l'Aide Sociale (FSAS)	282 543.13 €
INAMI MR/MRS (pour toutes les maisons de repos)	3 095 529.65 €
Médiation de Dettes	12 000 €
Fonds Energie	95 839.31 €
Autres actions sociales	16 183.65 €
Insertion socioprofessionnelle (RW art.60)	80 000 €
Fonds Social Européen (FSE)	297 766.01€

2. PARTICIPATION DE LA VILLE DE COMINES-WARNETON

Notre objectif premier est le maintien de l'intervention communale, ceci est possible grâce aux efforts de nos différents services.



X. CONCLUSION GENERALE :

Cette note de politique générale regroupe l'ensemble du travail effectué par le CPAS de Comines-Warneton durant l'année 2019. Elle accompagne également le budget 2020 qui reflète la stratégie de notre Centre afin de **garantir un service public de qualité et de proximité**.

Après avoir finalisé l'ensemble des rénovations/constructions au sein des Homes Paul Demade, La Châtellenie et Sacré Cœur, il conviendra d'ouvrir progressivement les différents nouveaux services que l'on proposera à la population de notre entité : Résidence-services, centre de court séjour et centre d'accueil de jour. Le CPAS se dotera ainsi d'un panel de services permettant d'augmenter l'autonomie des personnes et de proposer une réponse à chaque étape du vieillissement de notre population.

La technologie a déjà investi nos services de soin afin d'améliorer la qualité de notre prise en charge et de permettre à nos agents de disposer de plus de temps pour accompagner nos résidents.

Il nous appartiendra dès lors d'assurer la transition et l'avenir de l'ancien bâtiment Sacré Cœur, d'étudier les opportunités de création de nouveaux services : lieu d'accueil pour enfant, centre d'insertion sociale, cuisine solidaire, mais également de lancer concrètement notre circuit court local qui permettra de réapprendre le maraichage naturel et de fournir des légumes pour nos ateliers culinaires voire nos cuisines collectives. Des investissements garantissant **une vie digne à chaque âge de la vie**.

Le développement durable reste également **au cœur de notre action** grâce à une vraie politique intégrée de tri des déchets, l'amélioration de notre performance énergétique, le zéro déchets papier, ...

De nouveaux projets qui répondent aux besoins de notre population, l'adaptation de notre offre de service aux réalités actuelles et la saisie de toutes les opportunités nous permettant d'accroître notre impact social tout en maintenant une rigueur financière qui se traduit par un **maintien de l'intervention communale**.

Notre ambition et notre motivation combinées à la **valorisation des talents** qui composent notre service public sont les garants de la bonne réussite de nos projets pour cette année 2020 remplie de défis.

La Directrice Générale,

Le Président,

DEBRUYNE Myriam.

HALLEZ Frédéric.